

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****RNTP - Rencontres nationales du transport public du 17 au 19 octobre 2023 à Clermont-Ferrand****L'autopartage Citiz : une solution de mobilité adaptée aux villes moyennes**

Dans le contexte actuel des mobilités urbaines en constante évolution, l'autopartage Citiz est une solution innovante et parfaitement adaptée aux besoins des villes moyennes. Les villes moyennes, souvent à mi-chemin entre les métropoles et les zones rurales, sont confrontées à des défis uniques en matière de mobilité. L'autopartage se positionne comme une alternative pratique et économique pour répondre à ces défis tout en favorisant une mobilité durable.

*« En investissant dans l'autopartage, nous favorisons une mobilité plus durable et plus accessible. Je crois fermement que développer cette solution est un moyen efficace de répondre aux enjeux de congestion routière, de pollution et de coûts élevés des déplacements. »* **Marylène Peyrard, présidente de Valence Romans Mobilités**

L'autopartage est de plus en plus plébiscité en France (+43% au 1er janvier 2023<sup>1</sup>). Les villes de taille moyenne adoptent de plus en plus Citiz qui leur facilite la mise en œuvre et la gestion du service.

**Réduire la congestion urbaine en encourageant le report modal :** L'autopartage encourage l'utilisation partagée des véhicules, réduisant ainsi la nécessité de posséder une voiture personnelle et favorise le report modal vers les transports publics (+18%), le train (+29%), le vélo (+22%) et la marche (+38%).<sup>2</sup> Cela contribue à alléger la congestion routière, un problème courant dans les villes moyennes en croissance.

**Limiter la pollution de l'air :** La dégradation de la perception de la qualité de l'air se poursuit en 2022. Pour 30% des Français, l'air extérieur représente même une source de pollution pour l'air intérieur des habitations. Et pour 70%, la circulation routière reste la principale cause perçue de pollution<sup>3</sup>. Grâce à des flottes efficaces (de la citadine à l'utilitaire), l'autopartage Citiz offre des véhicules souvent plus récents (hybrides ou à faibles émissions) et plus respectueux de l'environnement que de nombreuses voitures personnelles plus anciennes. Cela signifie moins de consommation de carburant, d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'air.

**Libérer de l'espace urbain :** Moins de voitures en circulation, c'est moins de demandes de stationnement, (1 voiture en autopartage remplace 5 à 10 voitures personnelles) ce qui évite la construction coûteuse de nouveaux parkings et libère de l'espace précieux en ville pour des usages plus verts et agréables (jardins, terrasses, pistes cyclables, aires piétonnes...).

**Accroître l'accès à la mobilité :** L'autopartage élargit l'accès à la mobilité, y compris auprès de ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture ou d'en supporter les coûts associés (assurance, entretien, stationnement, carburant...). Cela devient d'autant plus pertinent dans un contexte d'inflation énergétique. L'autopartage est un des leviers pour favoriser l'inclusion sociale et économique.

---

<sup>1</sup> Réalisé par l'association des acteurs de l'autopartage (AAA), en partenariat avec le laboratoire aménagement économie transport (LAET) et avec le soutien de l'ADEME, ce baromètre se base sur les données de 26 opérateurs français.

<sup>2</sup> <https://presse.ademe.fr/2022/09/enquete-nationale-autopartage-2022-impact-sur-les-pratiques-de-mobilite-des-francais.html>

<sup>3</sup> [https://presse.ademe.fr/2022/12/barometre-dopinion-attitudes-des-francais-a-legard-de-la-qualite-de-lair-et-de-lenergie.html#:~:text=La dégradation de la perception,la pollution de l'air.](https://presse.ademe.fr/2022/12/barometre-dopinion-attitudes-des-francais-a-legard-de-la-qualite-de-lair-et-de-lenergie.html#:~:text=La%20dégradation%20de%20la%20perception,la%20pollution%20de%20l'air.)

**Optimiser les ressources publiques :** Des villes peuvent économiser de l'argent en partageant avec la population leur flotte de véhicules municipaux. Cela permet d'optimiser l'utilisation des véhicules et réduire leurs coûts d'acquisition et d'entretien. À l'inverse, d'autres villes n'ont pas besoin de posséder leur propre flotte de véhicules, mais elles peuvent collaborer avec Citiz qui fournit les voitures et gère l'ensemble du service d'autopartage.

**Le modèle coopératif de Citiz offre à la collectivité la possibilité de souscrire à des parts sociales. Elle peut alors prendre part aux décisions et à la stratégie aux côtés de collectifs d'habitants, de salariés ou de partenaires institutionnels ou privés.** Pour aller plus loin dans la mise en œuvre de l'autopartage, notamment en territoire moins dense, la SCIC<sup>4</sup> Citiz Développement a été créée en 2021. Sa vocation est de permettre à tous de contribuer au déploiement de l'autopartage partout en France grâce à la souscription de parts sociales sur le site [objectif-autopartage.coop](https://objectif-autopartage.coop). La SCIC Citiz Développement gère d'ores et déjà le service dans les villes ne dépendant pas de structures locales : Tours, Suresnes, Montreuil...

*« Être sociétaire, participer à la gouvernance de la coopérative, comme la qualité de l'accompagnement et du service, et la présence d'autres collectivités au sein de la coopérative Citiz, nous a convaincu que Citiz était le bon opérateur avec qui mettre en place ce service au sein de notre collectivité. » **Johann Vacandare, adjoint au maire de la ville de Cahors***

Les services d'autopartage Citiz sont adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque ville ou collectivité. L'opérateur travaille en collaboration avec la municipalité pour aider à la mise en place des services d'autopartage : conseils sur la planification stratégique, objectifs, emplacements des stations, gestion de l'entretien des véhicules, réservation des véhicules, facturation, etc. Citiz fournit des solutions technologiques, telles qu'une application mobile et un système de réservation en ligne, pour permettre aux utilisateurs de réserver, déverrouiller et utiliser facilement les véhicules partagés.

*« Entre autres modalités, le partenariat avec Citiz permet une souplesse dans la gestion des véhicules mis à disposition des agents de la collectivité, les véhicules Citiz pouvant être réservés pour répondre aux besoins de déplacements. » **Jean-François Brugnol, 2ème adjoint Mobilités, Éducation, Formation, Emploi – Communauté d'agglomération d'Arlyère, en Savoie (Albertville)***

**Pour obtenir des informations supplémentaires, des interviews ou explorer davantage cette solution de mobilité pour les villes moyennes, veuillez retrouver Citiz aux :**

**RNTP 2023**

**Du 17 au 19 octobre à Clermont-Ferrand**

**La Grande Halle d'Auvergne**

**Plaine de Sarlièvre, 63 800 Cournon d'Auvergne**

**Citiz : Hall 1, N° 77e (près de l'espace Agora)**

<https://citiz.coop>

**CONTACT PRESSE**

Marlyn Dufetrelle - 06 70 13 16 91 - [marlyn.dufetrelle@lagencerup.fr](mailto:marlyn.dufetrelle@lagencerup.fr)

---

<sup>4</sup> Société Coopérative d'Intérêt Collectif